

**MUESPACH-LE-HAUT**

**Bulletin  
d'informations  
communales**

**Janvier 2013**





Le 17 août, les époux  
MONNA ont reçu la visite  
de la délégation communale  
à l'occasion de leurs noces  
d'or.

Le 20 septembre, le maire et  
les adjoints se sont rendus chez  
monsieur Pierre GRAFF, le  
jour de son 85<sup>e</sup> anniversaire.



Monsieur Fernand STEHLIN  
a soufflé 80 bougies le 5 oc-  
tobre



Chères Muespachoises du Haut,  
Chers Muespachois du Haut,

En ce début d'année, permettez moi au nom du conseil municipal de vous adresser la traditionnelle formule « BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2013 » « GSUND'HEIT VOR ALLEM (SANTÉ) », car sans elle la vie est encore plus compliquée.

L'année 2012 aura été une année de gros travaux avec :

- La réfection complète de la rue Saint-Georges et l'amorce de la rue de l'étang. Le reste de la rue de la forge sera terminé au printemps.
- Les importants travaux d'assainissement pilotés par la CCIG de la rue de Delle, l'avenue Charles de Gaulle et la rue du tilleul. Ces rues se sont vues octroyer un nouveau revêtement grâce à une coopération intelligente et équitable entre la commune et la CCIG. Environ 1,5 km de revêtements ont ainsi été posés, en sachant qu'à certains endroits, la rue Charles de Gaulle fait plus de dix mètres de large entre les bordures de trottoirs.
- La rue des vergers (nouveau lotissement) s'est vue recevoir une première couche de macadam, la deuxième sera posée aux frais du lotisseur à la fin des travaux, d'ici la fin de l'année. A ce moment là, nous pourrons aménager le carrefour avec la rue de Delle et la rue des cigognes vers les terrains de tennis. Environ la moitié de cet aménagement sera à la charge de SOVIA. Il

reste deux lots de cette 1<sup>ère</sup> tranche à vendre, ensuite la 2<sup>e</sup> tranche du lotissement pourra démarrer, après approbation du PLU. L'enquête publique relative au nouveau PLU se déroulera entre le 15 février et le 15 mars, ce retard est dû à la nomination du commissaire enquêteur par le TA de Strasbourg le 28 décembre dernier. Les dates et lieux (siège de la CCIG et Mairie de Muespach-le-Haut) seront communiqués officiellement par voie de presse et affichage en Mairie.

Dix-huit permis de construire dont douze maisons individuelles ont été délivrés au cours de l'année écoulée.

Suite au recensement de février 2012, l'INSEE vient de faire paraître le résultat du Journal Officiel. Nous sommes 1 028 habitants.

Le réservoir de 500 m<sup>3</sup>, œuvre de la CCIG, est - enfin - opérationnel depuis le mois de novembre. Grâce à cet ouvrage, nous sommes en cette période de l'année en autosuffisance, il n'y a donc pas d'eau de la plaine du Rhin qui coule actuellement dans vos robinets.

Le club-house, bâtiment communal, accueille depuis le mois de septembre les 200 membres du Football Club, association qui va fêter ses 50 ans d'existence le week-end de la Pentecôte.

Le Club a participé à hauteur de 40 000 euros

à l'investissement, tout en s'occupant en plus de toute la peinture intérieure.

En 2013, il n'est pas prévu de gros travaux d'investissement, en collaboration avec la CCIG, nous allons préparer l'un des plus gros chantiers jamais réalisés à Muespach-le-Haut.

En effet, les travaux de la rue de la vallée, vieux serpent de mer, vont enfin être réalisés. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de 450 mètres de construction complète de rue, qui n'est pour l'instant, je l'admets, qu'un chemin agricole rafistolé, amélioré, aménagé par ci par là.

Aujourd'hui, plus de 25 ans après la construction de la 1<sup>ère</sup> maison, il ne reste plus beaucoup de parcelles qui ne sont pas construites, et le retour sur investissement commence à se justifier.

450 mètres de conduites d'eau potable, de canalisations d'eau claire, de conduites d'assainissement, tous les réseaux secs enterrés, l'éclairage public, les trottoirs, enfin la totale, vont coûter à la commune deux ans de budget d'investissement. Heureusement que la CCIG a la compétence eau potable et assainissement.

Cette rue sera donc inscrite dans le contrat 2014-2017 que la CCIG va signer avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui sera le plus gros financeur et peut-être également le Conseil Général du Haut-Rhin.

Avant les élections municipales de mars 2014 (dans 15 mois), le dossier sera bouclé administrativement et ainsi la prochaine équipe municipale pourra démarrer les travaux.

Vers la mi-2013, la CCIG s'occupera de l'assainissement dans les rues des noyers, des sapins, de la gare, de Knoeringue et du bélier. Comme par le passé, des réunions publiques auront lieu

avec les riverains.

Le démarrage de déconnexion des fosses septiques vous sera communiqué individuellement, donc un peu de patience, on oubliera personne.

Je termine mes propos en vous rappelant que le référendum sur le conseil unique d'Alsace aura lieu le 7 avril prochain. Remplissez votre devoir de citoyen, l'Alsace, là haut à droite sur la carte, sera regardée de partout en France, également par nos amis landais de Benquet, là bas en bas, à gauche. C'est eux qui nous rendront visite durant la semaine du 15 août, les jours exacts n'étant pas encore définis.

Je me permets de rappeler aux plus jeunes, et aux nouveaux habitants, que ce jumelage est né suite au déplacement de nos parents le 1<sup>er</sup> septembre 1939. Ils ont en effet été 380 à devoir quitter leur village et être accueillis à Benquet durant une année entière.

Le 1<sup>er</sup> serment de jumelage a été signé entre les deux communes le 14 juillet 1980 à Benquet (33 années déjà). Nous reviendrons sur les détails de cette rencontre dans les semaines à venir.

BONNE ANNÉE

BONNE SANTÉ

A votre écoute et à votre service

Votre maire, André BOHRER

### ► Urbanisme

#### Déclarations de travaux :

- Déposée par madame Régine RUNSER, domiciliée 7 rue du Rabhebel à Muespach-le-Haut, pour la création d'un garage en bois : avis favorable.
- Déposée par monsieur Jean-Luc SCHMITTER, domicilié 4 rue des jardiniers à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un abri de jardin : terrain situé en zone ND.
- Déposée par monsieur Alain SOBZAC, domicilié 32 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un élévateur : avis favorable.
- Déposée par monsieur Alain SOBZAC, domicilié 32 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.

#### Permis de construire :

- Déposé par monsieur Grégory LEBRAT, domicilié 2a rue de la gare à Blotzheim, pour la construction d'une maison d'habitation au 19 rue des vergers (lotissement le Clos des Vergers lot 15) : avis favorable.
- Déposé par monsieur Francis METZGER, domicilié 41 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un garage monobloc et d'un car port : avis favorable.
- Déposé par monsieur Jean-François RUEHER, domicilié 2 rue du chêne à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une maison d'habitation au 27 rue Saint-Georges : avis favorable.
- Déposé par monsieur Abderrahmane DJENAD, domicilié 18 rue des saules à Saint-Louis, pour la construction d'une maison d'habitation au 5 rue des vergers (lotissement le Clos des Vergers lot 13) : avis favorable.
- Déposé par monsieur Gilles MEYER, domicilié 9a rue de Bâle à Ranspach-le-Bas, pour la construction d'une maison d'habitation au 18 rue des vergers (lotissement le Clos des Vergers lot 10) : avis favorable.
- Déposé par monsieur Daniel FERRY et mademoiselle Aurélie WADEL, domiciliés 8a rue de l'aéroport à Blotzheim, pour la construction d'une maison d'habitation au 15 rue des vergers (lotissement le Clos des Vergers lot 7) : avis favorable.
- Déposé par monsieur Steve HELL et mademoiselle Elodie KUENTZ, domiciliés 62 rue principale à Hagenthal-le-Haut, pour la construction d'une maison d'habitation au 4 rue des vergers (lotissement le Clos des Vergers lot 2) : avis favorable.

- Modificatif du permis déposé par monsieur Benoit CHARRIER, domicilié 18 rue des vergers à Folgensbourg, pour le rajout d'un escalier et la création d'un mur de soutènement : avis favorable.
- Modificatif du permis déposé par monsieur Yann RICHARD et mademoiselle Marie SCHOENN, domiciliés 6 rue de Bâle à Ranspach-le-Bas, pour une surélévation de 0,70 mètre du projet initial : avis favorable.

#### Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour le compte de monsieur et madame Olivier RAMBAULT, domiciliés 23 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour la vente d'une maison d'habitation sise 23 rue de la vallée à Muespach-le-Haut d'une contenance de 737 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section 3 n° 179/81, 280/90 et 281/190 situées en zone U à monsieur et madame Steve TACCOGNA-MEIER domiciliés 1a rue de Morcenx à Saint-Louis: la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain mais signale que les parcelles 179 et 281 devront être cédées gracieusement dans le cadre de l'élargissement de la rue de la vallée.
- Déposée par maître Michel STEHLIN, notaire à Hirsingue, pour le compte de madame Marie-Thérèse RIETH, domicilié 2 rue de la forge à Muespach-le-Haut, pour la vente d'une parcelle cadastrée section 1 n° 493/156 située en zone U d'une contenance de 33 m<sup>2</sup>, à monsieur et madame Martin GOEPFERT, domiciliés 13 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 590 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée section 1 n° 445/6 située en zone NAa (lot 13, 5 rue des vergers, lotissement Clos des vergers) à monsieur Abderrahmane DJENAD et madame Tania GEGOVSKI, domiciliés 18 rue des saules à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 740 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section 1 n° 458/6 et 487/110 situées en zone NAa (lot 10, 18 rue des vergers, lotissement Clos des vergers) à monsieur Gilles MEYER et mademoiselle Elodie NESTELHUD, domiciliés 9a rue de Bâle à Ranspach-le-Bas : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 670 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section 1 n° 452/6,

# Les travaux du conseil municipal

476/101 et 453/6 situées en zone NAa (lot 17, 15 rue des vergers, lotissement Clos des vergers) à monsieur Daniel FERRY et mademoiselle Aurélie WADEL, domiciliés 8a rue de l'aéroport à Blotzheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 163 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section 1 n° 497/6 et 496/1 située en zone NAa (lotissement Clos des vergers) à monsieur Aldo VITALE et madame Céline LEDOUX, domiciliés 11 rue de Delle à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

## ► Réalisation d'un emprunt

Monsieur Fernand WIEDER rappelle aux membres du Conseil que la Commune s'est engagée dans un ambitieux programme d'investissement avec notamment les réfections de la rue Saint-Georges, de la rue de la forge, mais aussi la création d'une aire de jeu et surtout d'un club house vestiaire.

Ces dépenses ont été honorées grâce aux fonds propres de la Commune mais aussi par la mise en place d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € sur laquelle nous avons tiré 450 000 €.

Il convient à présent de financer les projets à venir mais aussi de consolider cette ligne de trésorerie.

Une consultation a donc été lancée auprès de deux organismes bancaires : le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne afin de réaliser un emprunt de 500 000 € sur 20 ans.

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne un prêt de 500 000 € émis aux conditions suivantes : taux effectif de 4,85 %, durée 20 ans, remboursement trimestriel.

## ► Divers finances

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que le SIAC d'Hirsingue a programmé l'agrandissement du mur d'escalade pour un montant de 72 000 €. Cette dépense ne devrait pas modifier le montant des participations des communes membres.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que dans le cadre de la construction du vestiaire, il a demandé quelques modifications du système d'éclairage extérieur afin de mieux gérer son utilisation. L'entreprise VINCENTZ électricité nous fournira un devis.

## ► Divers

Monsieur Martin STEHLIN souhaite que soit abordée la question de la rénovation de l'orgue de l'église paroissiale. En effet, l'orgue se dégrade de plus en plus, la dernière rénovation date de 1968 et il devient urgent de procéder à une nouvelle réno-

vation. Il indique que l'instrument appartient à la commune de Muespach-le-Haut et il estime que c'est donc à la commune de prendre en charge la procédure.

Madame Denise SCHERMESSE et monsieur Serge SPRINGINSFELD indiquent, qu'à leur avis, ce serait plutôt au Conseil de Fabrique de prendre en charge la procédure en créant, si nécessaire, une association dont le but serait la rénovation de cet orgue. Elle pourrait alors, par exemple, quêter auprès de la population ou lancer une souscription destinée à récolter des fonds. La création de cette association n'empêcherait pas les membres du conseil municipal qui le souhaitent d'y participer.

Cette opinion fait l'unanimité parmi les membres du Conseil.

Monsieur Martin STEHLIN revient sur la visite pastorale de Monseigneur GRALLET le 21 octobre 2012. L'équipe d'animation pastorale qui organise cette rencontre représente la Communauté de Paroisse, soit six communes. Il indique que le curé SMOTER souhaite qu'à cette occasion la salle polyvalente soit mise gracieusement à disposition de la communauté de paroisses. Il est répondu que la règle fixée par l'association de gestion de la salle est simple : aucune gratuité n'est accordée. Si la communauté de paroisses ou le conseil de fabrique le souhaite, il leur est possible de demander à la commune de Muespach-le-Haut une subvention du montant de la location. Cette demande sera alors débattue en conseil municipal.

Monsieur Martin STEHLIN indique qu'il est d'accord avec ce principe et qu'il en a déjà parlé à l'équipe pastorale.

Madame Francine GUTZWILLER rappelle que la rentrée scolaire est fixée au mardi 4 septembre 2012. Elle s'inquiète des travaux qui risquent de gêner les transports scolaires ou de modifier leur parcours. Il est répondu que tout sera fait pour occasionner le moins de gêne possible.

Il est rappelé que le nettoyage de la cuisine de la salle polyvalente est fixé au samedi 29 septembre 2012 à 8 heures 30.



Réunion d'information relative au PLU : une cinquantaine de personnes se sont déplacées pour écouter les explications

## Séance du 24 septembre 2012

### ► Urbanisme

#### Déclaration de travaux

- Déposée par monsieur Didier WALDT, domicilié 11 rue des prés à Muespach-le-Haut, pour la prolongation d'un toit : avis favorable.

#### Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par maître Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim, pour la vente forcée de la maison d'habitation sise 5 rue des cigognes à Muespach-le-Haut, appartenant à monsieur Stuart SCLATTER : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Anne SCHMIDT, notaire à Ferrette, pour le compte de monsieur Fernand KREUTTER, domicilié 28 rue de la montagne à Muespach, pour la vente des parcelles cadastrées section 10 n° 78 et 83 situées en zone ND d'une contenance de 6 549 m<sup>2</sup>, à monsieur Jérôme HATSTATT domicilié 23 rue des vignes à Muespach : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

### ► Approbation d'un avenant à la maîtrise d'œuvre : programme de voirie rue Saint-Georges

Monsieur le maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un vaste programme de réfection de la rue Saint-Georges avec la pose de conduites d'évacuation des eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux secs ainsi que la création de trottoirs. Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux basse tension, d'éclairage public et du câble, il avait été prévu, dans un souci de cohérence, d'étendre le programme à la rue de l'étang et à la rue de la forge.

Ces travaux supplémentaires ont représenté une plus-value qui a logiquement impacté la mission de maîtrise d'œuvre du bureau CAD de Ribeauvillé.

Le montant de cette plus-value s'élève à 3 601,00 € HT soit 4 306,80 € TTC.

Le conseil municipal approuve l'avenant en question.

### ► Remplacement de poteaux d'incendie

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes Ill et Gersbach a entrepris des travaux d'assainissement et d'eau potable dans la rue Charles de Gaulle, la rue du tilleul et la rue de Delle. Au cours de ces travaux, il est apparu nécessaire de

changer des poteaux d'incendie dans la rue Charles de Gaulle et la rue de Delle et de supprimer des hydrants dans la rue du tilleul.

Le montant de ces travaux, à réaliser par la société SOGEA Est s'élève à :

- 2 915,00 € HT soit 3 486,34 € TTC pour le poteau d'incendie de la rue Charles de Gaulle,
- 2 915,00 € HT soit 3 486,34 € TTC pour le poteau d'incendie de la rue de Delle,
- 1 485,00 € HT soit 1 776,06 € TTC pour la suppression de deux hydrants rue du tilleul et rue Charles de Gaulle

Le conseil municipal approuve ces dépenses.

### ► Garantie d'emprunt

Lorsque le projet de création d'un nouveau club-house a été étudié, le FC Muespach s'était engagé à participer au financement de cette construction pour un montant de 40 000 €. Le conseil municipal souhaitant que cette somme soit versée en une fois à la fin des travaux et le club n'ayant pas ce montant en caisse, il se voit obligé de contracter un prêt garanti par une caution de la commune.

Vu la demande du Football Club de Muespach, en date du 24 septembre 2012, sollicitant la garantie de la commune de Muespach-le-Haut pour la réalisation d'un prêt de 40 000 €, à contracter auprès de la Caisse du Crédit Mutuel, après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde sa garantie au FC Muespach pour la réalisation de cet emprunt.

### ► Réfection de chaussées : rue Charles de Gaulle, rue Saint-Georges et rue du tilleul

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes Ill et Gersbach a entrepris des travaux d'assainissement dans la rue Charles de Gaulle, le bas de la rue Saint-Georges et la rue du tilleul. Ces travaux, nécessitant des fouilles, ont considérablement détérioré les enrobés de ces voiries.

Monsieur le maire indique que l'entreprise adjudicataire doit contractuellement remettre en état les voiries, cependant au regard de l'importance de ces chantiers une simple remise en état impliquerait plus de « rustines » que de voirie et aurait un effet visuel désastreux sans compter que la qualité du revêtement s'en verrait dégradée et serait une importante source d'inconfort aussi bien pour les usagers que pour les riverains de ces voies.

# Les travaux du conseil municipal

La solution consisterait à refaire complètement la couche de roulement en profitant d'une part des travaux réalisés par la Communauté de Communes Ill et Gersbach et d'autre part des prix du marché signé par les entreprises.

Ainsi, dans la rue Charles de Gaulle, le chantier le plus important puisqu'il représente pas moins de 3 900 m<sup>2</sup>, ne resterait à la charge de la commune qu'environ 1 958 m<sup>2</sup>, le bas de la rue Saint-Georges représentant quant à lui environ 20 m<sup>2</sup> et la rue du tilleul, dans la mesure où les travaux intercommunaux ont détérioré la totalité de la bande de roulement, étant intégralement à la charge de la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

La procédure à suivre serait celle de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Ill et Gersbach, ce qui signifie que les travaux seraient réalisés par la structure intercommunale et refacturés à la commune de Muespach-le-Haut.

## ► Chasse communale : demande de réduction du loyer annuel suite à des modifications du territoire de chasse

Monsieur le maire fait part d'un courrier des chasseurs qui demandent une réduction de 30 % du montant du loyer au motif que leur territoire de chasse s'est considérablement réduit du fait de l'urbanisation mais aussi de l'accroissement des activités de loisirs en forêt : VTT, promeneurs avec et sans chiens, cavaliers.

Monsieur le maire rappelle que le montant annuel du loyer est de 6 200 € sur lequel la commune de Muespach-le-Haut reverse annuellement 4 340 € à la Caisse d'Assurance des Accidents Agricoles (CAAA). Il reste donc au budget de la commune 1 860 € pour l'entretien des chemins forestiers et de la forêt.

Le Conseil émet l'hypothèse de négocier sur la base d'une réduction de 25 % et charge monsieur le maire de présenter la proposition aux chasseurs.

## ► Forêt communale : état prévisionnel des coupes de bois 2013

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil que l'ONF nous a fait parvenir l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2013.

Il résulte de cet état que, si les coupes devaient se réaliser de façon optimale, les dépenses hors taxes se monteraient à 13 753,00 € pour des recettes hors taxes de 20 381,00 €. Après déduction des frais de débardage et des honoraires ONF, la

recette serait donc de 6 628,00 €. Cet état prévisionnel estime les coupes de 2013 à 447 m<sup>3</sup> pour le bois à façonner.

Le conseil municipal approuve l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2013 tel qu'il est présenté.

## ► Acquisition amiable de terrain

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la commune a décidé d'acquérir, à titre gracieux, des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue de la vallée.

Madame et Monsieur Alain LEMAIRE, domiciliés 7 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, ont décidé de céder gracieusement à la commune la parcelle cadastrée section 03 numéro 231, rue de la vallée, d'une contenance totale de 11 m<sup>2</sup>. Monsieur le maire propose donc de les acquérir grâce à un acte en la forme administrative.

Le conseil municipal approuve l'acquisition gracieuse de cette parcelle.

## ► Divers

Monsieur Fernand WIEDER s'interroge sur l'absence de signalisation sur le chemin rural qui prolonge la rue de la diligence jusqu'à Muespach. Rien n'indique en effet qu'il s'agit d'un chemin rural. Il pose la question de la responsabilité de la commune en cas d'accident sur cette voie.

Madame Annick WALDT interroge monsieur le maire sur le dossier du nouveau réservoir. Il est répondu que le dossier suit son cours.

Monsieur Philippe BOEGLIN indique que le revêtement devant l'ancien dépôt des pompiers de la rue Charles de Gaulle est à refaire et demande s'il ne serait pas possible de profiter des travaux en cours dans la rue pour procéder à la réfection de l'enrobé.

Monsieur Philippe BOEGLIN demande si le dossier du PLU avance. Il est répondu que la consultation des personnes publiques associées se poursuit, ces dernières ont jusqu'à mi-octobre pour faire part de leurs observations. Le commissaire enquêteur n'a d'ailleurs pas encore été désigné par le Président du tribunal administratif.

Monsieur Claude HEMMERLIN indique qu'il a été interpellé au sujet du problème des déjections canines.

Madame Françoise BROUILLARD souhaiterait que les arbres bordant le chemin dans le prolongement de la rue de la gare soient taillés.

### ► Urbanisme

#### Déclarations de travaux :

- Déposée par monsieur Philippe ZUMBIEHL, domicilié 25 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour la pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable.
- Déposée par monsieur Stéphane NIGLIS, domicilié 22 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour la pose d'un velux : avis favorable.

#### Permis de construire :

- Déposé par EARL Wiedmer, domicilié ferme du Neuhof à Folgensbourg, pour la création de box à chevaux et d'un marcheur ouvert. Le dossier étant incomplet, son instruction est suspendue.

#### Déclarations d'aliéner :

- Déposée par maître Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim, pour le compte de la SC RICHARD, pour la vente de la parcelle cadastrée section 4 n° 127/14 d'une contenance de 946 m<sup>2</sup> à monsieur Jérôme EBERHART, domicilié 1 rue des chênes à Hegenheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour le compte de la société SODIGE, sise 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar, pour la vente de parcelles cadastrées section 1 n° 444 et 451 situées dans le lotissement « Clos des vergers » lot n° 16, 7 rue des vergers, d'une contenance de 773 m<sup>2</sup>, à monsieur Mickaël POCOCCO et madame An GEYSKENS, domiciliés 15 lotissement Haulen à Walheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Michel STEHLIN, notaire à Hirsingue, pour le compte de madame et monsieur Adrien STEHLIN, pour la vente du terrain bâti cadastré section 1 n° 499/16 d'une contenance de 1 187 m<sup>2</sup> à monsieur Pierre Antoine ROSEMARY, domicilié 1 rue du stade à Hegeney : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Jean-Paul BROM, notaire à Hegenheim, dans le cadre de la vente forcée du bien sis 5 rue des cigognes à Muespach-le-Haut pour la vente du terrain bâti cadastré section 2 n° 289/69 (5 rue des cigognes) d'une contenance de 624 m<sup>2</sup> à la SCI ELISA, sise à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Commune, monsieur Fernand WIEDER fait part des observations émises par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin et procède à la lecture de la réponse de la commune, particulièrement en ce qui concer-

ne l'obligation de consultation de la chambre d'agriculture dès lors qu'un permis de construire est déposé en zone UA (ancien village) ou encore l'existence d'un bâtiment agricole qui pourrait générer un périmètre de non-constructibilité.

### ► Transfert à la DDT de l'instruction des permis de démolir et des autorisations de clôture

Monsieur le maire indique que la Direction Départementale des Territoires (DDT) nous a fait savoir qu'il convenait de délibérer afin de soumettre les demandes de pose de clôture au dépôt d'une déclaration préalable et les demandes de démolition au dépôt d'un permis de démolir. De la même manière, il convient de délibérer afin de confier l'instruction de ces demandes à la Direction Départementale des Territoires.

Le conseil municipal soumet au dépôt d'une déclaration préalable de travaux les demandes de création et de pose de clôtures, ainsi que les démolitions, et confie l'instruction de ces demandes à la Direction Départementale des Territoires.

### ► École primaire : achat d'une armoire, approbation de facture

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil que le directeur de l'école primaire a demandé à acheter une nouvelle armoire. Ce produit, commandé auprès de la CAMIF, revient à 526 € HT, soit 629,10 € TTC.

Le conseil municipal approuve cet achat.

### ► Mise en place d'un poteau d'incendie rue de Bâle

Au cours des travaux d'assainissement et d'eau potable dans la rue de Bâle, il est apparu nécessaire de mettre en place un poteau d'incendie dans cette rue afin de parfaire la couverture incendie de la commune. Le montant de ces travaux, à réaliser par la société SOGEA Est s'élève à 2 915,00 € HT soit 3 486,34 € TTC.

Le conseil municipal approuve cette dépense.

En ce qui concerne la modernisation de la défense incendie, Monsieur le maire indique qu'il serait peut être utile de changer un poteau d'incendie rue du vignoble et qu'il sera peut être nécessaire de prévoir la création d'un trottoir rue de la diligence. Monsieur Stéphane NIGLIS rappelle que le prochain programme de voirie devrait être celui de la rue de la vallée.

# Les travaux du conseil municipal

## ► Parvis de l'église : facture TP3F

Monsieur le maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut avait engagé un programme de rénovation du parvis de l'église. De nombreux problèmes étaient apparus, notamment au niveau des pavés mais aussi au niveau des pierres de taille utilisées. Il avait été demandé aux entreprises responsables de remédier à ces troubles. C'est aujourd'hui chose faite pour l'entreprise TP3F de Blotzheim. Monsieur le maire propose donc d'honorer la facture de 7 168 € HT à laquelle il convient de déduire 389,30 € HT, facture de réparation du paratonnerre endommagé par TP3F, soit 8 107,33 € TTC correspondant au reste à payer sur ce programme.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à honorer la facture d'un montant de 6 778,70 € HT, soit 8 107,33 € TTC présentée par l'entreprise TP3F.

Concernant le parvis de l'église, monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un marché datant de 2007. Il est apparu que certaines pierres utilisées par l'entreprise SCHERBERICH de Colmar n'ont pas résisté aux intempéries et ont éclaté. La société SCHERBERICH a remplacé toutes les pierres défectueuses et demande que le chantier soit réceptionné. La maîtrise d'œuvre, le cabinet DRLW, sera saisie afin d'organiser cette réception et de clore ce dossier.

Monsieur Jean-Paul GROEPELIN signale qu'une fissure est apparue sur le mur de l'église et demande que ce fait soit signalé à l'entreprise SCHERBERICH.

Dans le cadre de ce chantier du parvis de l'église, monsieur Fernand WIEDER s'interroge sur l'efficacité du paratonnerre posé par la société SONOREST de Colmar. En effet, lors de l'épisode orageux du 1<sup>er</sup> juillet 2012, l'éclairage du clocher mais aussi l'horloge électronique ont été fortement endommagés. Un courrier sera adressé à la société SONOREST.

## ► École primaire : prise en charge d'un intervenant en allemand

Monsieur le maire rappelle que lors de la dernière année scolaire, la commune a pris en charge deux heures de cours d'allemand par semaine. Monsieur Bruno LABORIE a souhaité reconduire l'opération en 2012/2013 dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un intervenant en allemand pour une durée hebdomadaire de deux heures sur la base d'une rémunération horaire de 21,42 € brut, ceci pour la durée de l'année scolaire en cours.

En ce qui concerne la rémunération de l'intervenant en allemand, monsieur le maire indique que la commune de Knoeringue, associé à ce programme dans le cadre du regroupement scolaire, a proposé que l'intervenant soit rémunéré par la seule commune de Muespach-le-Haut. Cette dépense sera

ensuite refacturée à la commune de Knoeringue au prorata du nombre d'élèves concernés de chaque commune.

## ► Attribution d'une subvention au conseil de Fabrique

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil la visite pastorale de Monseigneur GRALLET les 20 et 21 octobre. A cette occasion, le conseil de Fabrique, associé à l'équipe d'animation pastorale, s'est investi, tant humainement que financièrement dans l'organisation de cette manifestation. Il propose donc d'attribuer au Conseil de Fabrique une subvention de 275 €.

Le conseil municipal attribue au Conseil de Fabrique de Muespach-le-Haut une subvention de 275 €.

## ► Vestiaire-club-house : pénalités de retard

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la construction du vestiaire, la commune avait appliqué par délibération du 30 janvier 2012 des pénalités de retard à l'entreprise Echaf Service de Bartenheim. Ces pénalités sont d'un montant supérieur à celui du marché de l'entreprise. Elles sanctionnent 36 jours de retard dans l'exécution des travaux et 11 absences aux réunions de chantier.

Cette décision est aujourd'hui contestée par la société Echaf Service qui considère qu'en « règle générale le montant des pénalités ne peut excéder 30 % du marché ». Elle demande donc à être rémunérée sur la base de 70 % du marché. Il est décidé de transmettre le courrier de contestation au maître d'œuvre, l'architecte Andras Fûke-Prigent de Folgensbourg afin qu'il nous livre son analyse avant une éventuelle rencontre avec le responsable de l'entreprise Echaf Service.

## ► Acquisition de terrain

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a décidé d'acquérir, à titre gracieux, des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue de la vallée.

Madame et monsieur Simon REY, domiciliés 16 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, ont décidé de céder gracieusement à la Commune la parcelle cadastrée section 03 numéro 270, rue de la vallée, d'une contenance totale de 10 m<sup>2</sup>. Monsieur le maire propose donc de les acquérir gracieusement grâce à un acte en la forme administrative.

Le conseil municipal approuve l'acquisition gracieuse de cette parcelle.

# Les travaux du conseil municipal

## ► Informations sur le congrès des apiculteurs du 4 novembre 2012

Monsieur le maire fait part du congrès des apiculteurs qui se tiendra le 4 novembre 2012 dans la salle polyvalente de Muespach-le-Haut. Ce congrès coïncide avec le 10<sup>e</sup> anniversaire d'Apis Haut-Sundgau.

## ► Divers

Madame Annick WALDT interroge Monsieur le maire sur le nettoyage des fossés. Il est répondu que l'entretien des fossés est généralement de la compétence de l'Association Foncière. Cette dernière se réunit une fois par an.

Dans le cadre de la construction d'un vestiaire, Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil que le FC Muespach a pris en charge un certain nombre de travaux. Il indique aussi que dans le cadre d'une négociation avec l'entreprise TP3F, cette dernière s'est engagée à procéder à la pose d'enrobé à l'avant du bâtiment. Il est cependant apparu que le profil du terrain n'était pas conforme à une pose d'enrobé dans les règles de l'art. L'entreprise TP3F a donc établi un devis de 12 300 € HT. Ce devis est jugé trop onéreux par les membres du Conseil qui décident de ne pas donner de suite à cette offre.

Monsieur le maire indique qu'il a été saisi par monsieur Stéphane LECAT, exploitant du parc Zébuland, suite aux

dégâts causés au coffret électrique par les engins de chantier de l'entreprise SOGEA.

Monsieur Fernand WIEDER fait un compte rendu de la réunion du syndicat forestier et indique que le syndicat emploie 12 bûcherons et 2 apprentis. Ce nombre important au regard de l'activité de bûcheronnage s'explique par le fait que les équipes de travail en forêt sont composées de 3 bûcherons.

Madame Annick WALDT fait un compte rendu de la commission enfance de la Communauté de Communes Ill et Gersbach. Elle indique que le service de restauration scolaire fonctionne bien puisqu'il accueille 20 à 27 enfants à Steinsoultz et 13 à 15 enfants à Muespach. Les animations d'été connaissent elles aussi un beau succès ; elles ont accueilli 275 participants. Sur les 41 stages proposés, 30 ont été maintenus.

Madame Annick WALDT demande si le problème du réservoir est résolu, il est répondu qu'il devrait bientôt être mis en eau.

Monsieur Philippe BOEGLIN rappelle sa demande de voir de l'enrobé posé devant l'ancien dépôt des sapeurs pompiers. Il est répondu qu'une commission a été spécialement créée afin de mettre en valeur ce local.

Un courrier sera adressé à la famille de monsieur Marcel GROELLY afin de lui signaler que les plantations situées au bas de sa propriété empiètent dangereusement sur la rue de la vallée.



*Les footballeurs ont pu profiter de leur nouveau club-house lors de la reprise de l'entraînement, l'été dernier.*

Séance du 26 novembre 2012

## ► Urbanisme

### Déclaration de travaux :

- Déposée par monsieur Stéphane LECAT, domicilié 5 rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un garage : avis favorable.

### Permis de construire :

- Déposé par monsieur Jérôme EBERHART, domicilié 1 rue des chênes à Hegenheim, pour la construction d'une maison d'habitation rue de la gare : avis favorable.

### Déclaration d'intention d'aliéner :

- Déposée par madame et monsieur Maxime VITREY, domiciliés 11 rue de l'église à Muespach-le-Haut, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 407/76 d'une contenance de 627 m<sup>2</sup> à madame et monsieur Laurent HERRMANN, domiciliés 38 rue du Rammersmatt à Roderen : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Monsieur Claude HEMMERLIN fait part d'une demande de renseignement de l'étude notariale BOSSERT de Soultz concernant des parcelles de forêt situées au Césarhof et fait remarquer que ces parcelles de bois jouxtent une parcelle forestière communale. Il estime que la commune pourrait faire une proposition de rachat aux propriétaires. Une évaluation de la valeur de ces parcelles sera demandée aux services de l'ONF et servira de base de négociation.

## ► Eaux Pluviales : pose d'un collecteur rue du stade

Dans le cadre des travaux d'assainissement, il est apparu nécessaire de poser un collecteur d'eaux pluviales dans la rue du stade. Ces travaux étant de la compétence de la commune et non de la communauté de communes, un devis a été demandé à l'entreprise SOGEA. Celui-ci se monte à 20 998,40 € HT auxquels il convient d'appliquer une remise de 5%, ce qui le ramène à 19 948,48 € HT.

Le conseil municipal approuve le programme de pose d'un collecteur d'eaux pluviales dans la rue du stade pour un montant de 19 948,48 € HT.

## ► Voirie rue Saint-Georges : application des pénalités de retard

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un programme de rénovation complète de la rue Saint-Georges. Dans le cadre de ces travaux, le marché « câbles », lot 2 a été attribué à l'entreprise Vigilec pour un montant total de 172 454,97 € HT.

La maîtrise d'œuvre, le bureau CAD, nous a fait parvenir un décompte des pénalités de retard de 9 200 € HT correspondant à 23 jours de retard dans l'exécution des travaux.

Le conseil municipal approuve l'application des pénalités de retard telles qu'elles ont été définies par le maître d'œuvre de



l'opération et en fixe le montant à 2 300 HT, soit 25 % du montant des pénalités applicables.

## ► **École maternelle : mise en place d'une dotation financière annuelle**

Monsieur le maire rappelle que la commune de Muespach, siège de l'école maternelle, a souhaité mettre en place une dotation financière annuelle pour l'école maternelle.

Cette dotation, qui doit permettre aux enseignants de gérer leurs achats et activités, se décompose en deux volets : 25 € par élève pour les fournitures scolaires et 10 € par élève pour les sorties et activités diverses.

Monsieur le maire rappelle que les frais de fonctionnement de l'école maternelle sont répartis entre les communes de Muespach, Knoeringue et Muespach-le-Haut au prorata du nombre d'élèves issus de chacune des communes. Par conséquent, l'accord de chacune des communes membres est nécessaire.

Le conseil municipal approuve la mise en place d'une dotation annuelle pour l'école maternelle sur les bases indiquées.

## ► **Rue des prés : évacuation des eaux de pluie**

Monsieur le maire indique que suite aux récentes pluies, un riverain de la rue des prés a vu sa cave inondée. Cette inondation résulte du fait que la conduite d'évacuation des eaux pluviales a été obstruée par des végétaux. Pour régler le problème, il a fallu faire appel à l'entreprise Sanicurage.

La situation n'est pas nouvelle et le problème d'évacuation des eaux pluviales dans cette rue est récurrent. Elle a d'ailleurs fait l'objet d'une étude dans le cadre du GERPLAN.

Un débat s'engage sur les solutions à apporter. Monsieur le maire se pose la question de l'efficacité des propositions faites dans le cadre du GERPLAN.

Monsieur Claude HEMMERLIN se demande s'il ne faut pas augmenter le diamètre de cette conduite d'évacuation des eaux de pluie ; Madame Denise SCHERMESSER pensait que le problème était lié à l'accumulation de végétaux coupés et qu'il suffisait de procéder au nettoyage régulier du fossé.

Madame Annick WALDT estime pour sa part que le problème a été mal géré par le service technique. Elle regrette un manque de communication qui aurait peut être permis de faire face plus rapidement au problème.

Monsieur Claude HEMMERLIN indique qu'il manque à l'entrée de la canalisation une tête de buse qui aurait permis de retenir les déchets végétaux et ainsi empêcher qu'ils ne s'accumulent dans la conduite.

Madame Annick WALDT estime qu'une solution, quelle qu'elle soit, doit être trouvée.

Monsieur Stéphane NIGLIS pose la question de savoir si la pose d'une tête de buse suffira à régler le problème ou si le problème est d'une autre nature.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD, rappelant que la mise en œuvre des solutions préconisées par le GERPLAN implique l'accord des propriétaires des terrains mais aussi du locataire des parcelles, indique qu'il serait bon de contacter le locataire afin de trouver une solution qui ne le lèse pas.

Pour conclure ce point, Monsieur le maire indique qu'il va demander la réactualisation des propositions du GERPLAN.

## ► **Demande de subvention : collège des Missions et Amis des Landes.**

Monsieur le maire indique qu'il a été destinataire de deux demandes de subvention. La première émane du collège des Missions. Il rappelle que la Commune avait décidé de ne pas subventionner les activités organisées par les collèges et les lycées. La demande de subvention est donc rejetée.

La seconde émane de l'association des « Amis des Landes ». Monsieur le maire rappelle qu'il n'y a pas d'automatisme dans l'attribution de subvention et qu'il est nécessaire d'en faire la demande. Or l'association des « Amis des Landes » n'avait plus demandé de subventions depuis quelques années. Il est donc décidé de ne pas accorder de subvention communale cette année mais de prendre en charge, par le biais d'une subvention égale au montant du loyer, la location de la salle polyvalente pour l'assemblée générale de mars 2013.

## ► **Convention de mise en location de la chasse communale : demande de réduction du loyer**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil que les locataires de la chasse communale avaient sollicité une réduction du loyer annuel au motif que le territoire de chasse s'était amenuisé du fait de la construction de zones urbaines et du terrain de football mais aussi du fait du nombre croissant des usagers de la forêt : promeneurs, cavaliers, VTT...

Les chasseurs avaient donc demandé une réduction de 30 %. Pour mémoire, Monsieur le maire rappelle que le montant annuel du loyer est de 6 200 €. Cette demande avait été examinée par le conseil municipal qui avait proposé une réduction de 25 %.

La proposition du conseil municipal a été acceptée par les locataires de la chasse communale. Il convient à présent de la formaliser par la signature d'un avenant à la convention de gré à gré.

## ► Création de nouvelles voiries et mise à jour du tableau de la voirie communale

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil que la voirie desservant le lotissement « le clos des vergers » et la voie desservant le nouveau terrain de football et son vestiaire ne sont pas encore nommément identifiées. Il propose donc que la voie desservant le lotissement « le clos des vergers » porte le nom de «rue des vergers» et celle desservant le terrain de football celui de «rue de Knoeringue».

Le conseil municipal approuve la dénomination proposée pour ces deux voies.

## ► Conseil de Fabrique : projet de sonorisation de l'église

Monsieur le maire indique que le Conseil de Fabrique projette de modifier la sonorisation de l'église. Dans le cadre de ce projet, la commune de Muespach-le-Haut aurait la possibilité d'étendre le système à la place de l'église.

Le conseil demande qu'une documentation technique lui soit fournie.

## ► Organisation des cérémonies du Nouvel An 2013

Monsieur le maire indique que les cérémonies du Nouvel An 2013 se dérouleront le dimanche 6 janvier 2013 dans la salle polyvalente.

Il en profite pour informer le Conseil de la visite des Landais aux alentours du 15 août 2013.

## ► Divers

Monsieur Fernand WIEDER rappelle que les cérémonies du 8 mai 1945 auront lieu devant le Mur du Souvenir le mardi 7 mai 2013. Il indique que certaines pierres de taille du mur de soutènement de la place de l'église sont en mauvais état.

Madame Annick WALDT demande si la Commune possède toujours le groupe électrogène, il lui est répondu que la Communauté de Communes Ill et Gersbach qui avait endommagé ce groupe l'a remplacé. Elle indique en outre avoir été saisie par un administré qui se plaignait de l'accessibilité de la salle polyvalente. En effet, il n'existe pas de rampe sur l'escalier. Monsieur le maire indique que cette question sera étudiée. Pour terminer, elle fait part des incivilités qu'elle a constatées sur le site de dépôt des déchets verts.

Monsieur Philippe BOEGLIN indique avoir rencontré le locataire de la chasse communale qui lui a affirmé que la commune avait pris un arrêté de circulation sur les chemins forestiers. Il n'en est rien, la réglementation en vigueur avait été précisée par le représentant des Brigades Vertes lors de la dernière réunion avec les chasseurs et les cavaliers.

Madame Denise SCHERMESSER fait un compte rendu du dernier conseil de l'école primaire. L'effectif devrait se monter à 98 élèves. Le projet d'école portera sur le conte illustré et se réalisera sur deux ans. La fête de fin d'année a généré un bénéfice net de 1 565 €. Le directeur de l'école compte organiser du 28 avril au 3 mai une classe verte à Aubure. Le coût de cette classe verte est de 1 885 € pour la commune. Une subvention sera sollicitée auprès des communes.

Madame Denise SCHERMESSER rappelle que le Téléthon se déroulera le 8 décembre 2012 et que 250 manalas ont été commandés.



## Vitaminez votre temps libre avec APALIB'

De plus en plus de personnes ont la volonté de rester actives et dynamiques pendant leur temps libre. C'est aussi votre cas ? Alors rejoignez un des 400 clubs de loisirs proposés par l'association APALIB', présente dans tout le Haut-Rhin. Les activités sont animées par des bénévoles compétents, passionnés, et formés, avec un seul mot d'ordre : le bien-être. Il y a forcément une activité qui vous plaira, près de chez vous !



- ✓ Des activités de maintien en forme, physique et psychique : gym douce, yoga, Taï-Chi, balades, randonnées marche nordique, ateliers mémoire, anglais, ...
- ✓ Des cours d'informatique, d'initiation à Internet, à la photo numérique, ... pour être en phase avec les technologies actuelles
- ✓ Des activités artistiques comme la peinture, la broderie, le patchwork, ... pour développer votre sens de la créativité
- ✓ Sans oublier les jeux de société, les sorties et voyages, les conférences et spectacles, la musique et le chant... pour passer d'agréables moments au sein d'un groupe convivial, tout simplement.

N'hésitez pas à demander le catalogue complet des animations ou à le consulter en ligne : [animations.apalib.fr](http://animations.apalib.fr)

Il est toujours temps de vous inscrire !

### Plus de renseignements :

- La Maison du Temps Libre  
16 rue Engel Dollfus 68200 Mulhouse  
03 89 42 05 24
- L'Espace Bel Age  
14 rue Berthe Molly 68000 Colmar  
03 89 23 23 02

### Devenir animateur bénévole

Vous avez une passion, un don ou tout simplement un centre d'intérêt que vous souhaitez partager ?

Montez votre propre club et devenez-en animateur avec le soutien de l'équipe d'animateurs d'APALIB' !

**Caroline LEBON** est à votre écoute pour réaliser votre projet : 03 89 42 05 24

## ► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

*Mairie de Muespach-le-Haut*

*1 rue de Delle*

*68640 Muespach-le-Haut*

Par téléphone :

*03 89 68 60 26*

Par fax :

*03 89 68 78 64*

Par courrier électronique :

*mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr*

Le site internet de la commune :

*www.muespach-le-haut.fr*



## ► Fonctionnement du secrétariat de mairie

### Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

## ► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : **3939**

Une adresse web : ***www.service-public.fr***

## ► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

***www.muespach-le-haut.fr***

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

## ► Site des déchets verts

En dépit de nombreux rappels, nous constatons quotidiennement de nombreuses incivilités sur le site de déchets verts.

Nous rappelons que ce site n'est destiné à recevoir que des déchets végétaux (gazon, taille de haie, branches). Tous les autres types de déchets y sont interdits.

Il est de même strictement interdit d'y déposer des gravats (briques, béton, plâtre, jardinières et pots de fleurs

## ► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc... Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie. **Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives**

## ► Opération «Brioches» au profit de l'A.P.E.I.

258 brioches ont été vendues cette année, pour un montant de 1 410 €. Merci à tous les généreux donateurs ainsi qu'aux vendeuses bénévoles.

*«Les bénéfices réalisés en cette année 2012 ont permis de financer une partie des travaux de rénovation de la cuisine, l'installation d'un ascenseur et la poursuite de l'humanisation des unités de vie.*

*Au nom des résidants, des usagers de nos services, de l'ensemble du personnel, des membres bénévoles du Conseil d'Administration, nous vous remercions très chaleureusement.»*

Fernand HEINIS - Président de l'A.P.E.I.

## ► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

**Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.**

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

**Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.**

## ► Téléthon 2012

Le téléthon 2012 a permis de collecter la somme de 702,50 € à Muespach-le-Haut.

Merci à tous les donateurs, ainsi qu'aux personnes qui ont assuré la vente de manalas tout au long de la matinée.

## Naissances

Noah BOHRER - le 28 décembre 2011 à Saint-Louis  
10 rue de Ferrette

Éléonore HUWYLER - le 31 janvier à Mulhouse  
54 rue du ruisseau

Thibaut BISEL - le 3 mars à Saint-Louis  
17 rue de Delle

Alicia HERZOG - le 4 mars à Altkirch  
rue de Ferrette

Valentine Fabiola SANNER - le 4 mai à Altkirch  
7 rue du chêne

Nila Allison HAAS - le 12 juin à Altkirch  
23 rue Saint-Georges

Arthur Maximilien TOUJA - le 13 juin à Saint-Louis  
12 rue du vignoble

Liam BIDEAU - Le 26 juillet à Mulhouse  
22 rue de Bâle

Noé Denis Marcel CLAUSTRES - le 6 septembre à Altkirch  
25 rue de Bâle

Sven SCHILLIG - le 16 septembre à Saint-Louis  
2 rue du Bélier

Célia AUBRY - le 11 octobre à Saint-Louis  
14b rue des noyers

Xavier Klaus Bernard BERGER - le 17 octobre 2012  
37 rue de Bâle

## Mariages

Stéphane STEIB et Christel BURY  
le 30 décembre 2011 à Flic en Flac (Île Maurice)

Arnaud TROMMER et Céline RIBSTEIN  
le 12 mai à Muespach-le-Haut

Franck REY et Caroline KUNTZELMANN  
le 15 juin à Muespach-le-Haut

Yannick BEYER et Céline NIGLIS  
le 4 août à Muespach-le-Haut

Urs BERGER et Audrey THIRION  
le 18 août à Muespach-le-Haut

## Décès

Monsieur Théophile HELL  
le 3 avril

Monsieur Charles SPINNHIRNY  
le 28 septembre

## Les grands anniversaires

Le 19 janvier	Madame HEMMERLIN Marie	90 ans
Le 19 janvier	Madame WIEDMER Anne	84 ans
Le 2 mars	Monsieur HEMMERLIN Charles	82 ans
Le 26 mars	Monsieur GUTZWILLER René	80 ans
Le 10 avril	Monsieur METZGER Charles	83 ans
Le 12 avril	Madame GOEPFERT Alice	87 ans
Le 13 avril	Madame JAROS Georgette	80 ans
Le 25 avril	Monsieur WIEDMER Pierre	82 ans
Le 6 mai	Madame GROEPELIN Marie	86 ans
Le 13 mai	Madame VINCENT Irène	86 ans
Le 22 mai	Madame HATSTAT Yvonne	84 ans
Le 25 mai	Madame GRAFF Marthe	80 ans
Le 29 mai	Madame BILGER Jeanne	88 ans
Le 5 juin	Madame METZGER Jeannette	85 ans
Le 19 juin	Madame KREBS Ernestine	82 ans
Le 27 juin	Madame HUMMEL Jeannette	80 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	85 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	88 ans
Le 12 août	Madame SPINNHIRNY Lucie	85 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	90 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	86 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	89 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	94 ans
Le 5 octobre	Monsieur STEHLIN Fernand	81 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	80 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	88 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	88 ans
Le 9 novembre	Madame HAEFFLINGER Alice	85 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	89 ans
Le 18 novembre	Monsieur GROELLY Marcel	89 ans
Le 26 novembre	Monsieur MOTSCH Claude	84 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	88 ans
Le 20 décembre	Madame WIEDMER Marthe	103 ans

## Calendrier des manifestations 2013

6 janvier	Réception de Nouvel An
30 janvier	Don du sang à Muespach
9 février	Loto (Tennis Club)
2 mars	AG des Amis des Landes
10 mars	Tournoi pongiste (Club pongiste)
23 et 24 mars	Marche populaire (Association Saint-Georges)
28 mars	Danses ukrainiennes (Enfants de Tchernobyl)
7 avril	Carpes frites (FC Muespach)
24 avril	Don du sang à Muespach-le-Haut
18 et 19 mai	50 <sup>e</sup> anniversaire du FC Muespach et inauguration des nouvelles installations
25 mai	Fête de l'abeille « Lune de miel » (APIS)
2 août	Don du sang à Muespach
7 septembre	Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
22 septembre	Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
16 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
3 novembre	Carpes frites (FC Muespach)
16 novembre	Loto de Terre des Hommes Alsace (TDHA)
1 <sup>er</sup> décembre	Fête de Noël des Aînés

# Informations pratiques







*Le maire, les adjoints,  
les conseillers municipaux et  
le personnel communal vous souhaitent  
à tous une excellente année 2013,  
riche en petits et grands bonheurs.*

